

COVID-19 POINT DE SITUATION

La commune de la Hague continue d'agir pour la sécurité des habitants et de ses agents tout en garantissant le maintien des services publics indispensables à la vie de notre commune.

Comme je m'y étais engagée, nous portons à votre connaissance les dernières mesures prises par la commune ainsi que les informations qui peuvent avoir un impact sur votre quotidien.

Je tiens encore une fois à vous assurer de mon engagement face à cette crise, et réitère ma reconnaissance aux agents, dont un certain nombre sont toujours sur le terrain, mais aussi à vos élus locaux qui agissent près de vous. Je souhaite enfin souligner l'apport inestimable du milieu associatif qui, solidairement, répond présent à nos sollicitations et fait preuve d'initiatives généreuses et bienveillantes à l'égard de tous les habitants de notre commune.

Yveline Druetz
Maire de La Hague

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS

Le dispositif d'accueil est dorénavant étendu aux enfants de policiers, gendarmes, pompiers et personnels de l'administration pénitentiaire en mission durant la période en cours. Cet accueil s'ouvre aux enfants de nos propres agents mobilisés sur des missions de service public indispensables.

Cet accueil, qui fonctionne également le week-end, est géré par la crèche de Beaumont-Hague pour les enfants de moins de 3 ans et sur le site scolaire de Beaumont-Hague (école maternelle) pour les enfants scolarisés en maternelle, élémentaire ou collège.

L'accueil de ces enfants pour la période des vacances scolaires est en préparation avec le soutien des associations de jeunesse. Rappelons qu'il s'agit d'accueillir uniquement les enfants dont les parents n'ont pas d'autre solution.

L'EHPAD

A ce jour, aucun cas d'infection au COVID-19 n'est à déplorer chez les résidents de l'EHPAD. Les visites ont rapidement été interdites dans l'intérêt des résidents. Les équipes ont mis en place des rendez-vous par visioconférence (Skype) entre les résidents et leurs familles, afin de maintenir le lien tout en limitant les appels téléphoniques.

La mairie va mettre des gîtes communaux à disposition des personnels de l'EHPAD afin de limiter au maximum les risques de transmission. Ce choix se fera sur la base du volontariat. Ce dispositif d'hébergement pourra être élargi à d'autres personnels si besoin.

La maison médicale a mis en place un dispositif de prélèvement-test pour tous les personnels de santé, dont les agents de l'EHPAD, qui peuvent en bénéficier au moindre symptôme suspect.

LA MAISON DES SERVICES PUBLICS

Les services de première nécessité sont maintenus.

Le portage de repas, qui compte plus de 80 bénéficiaires, est assuré avec 2 livraisons hebdomadaires qui couvrent les besoins en repas pour toute la semaine. Un service garanti par les agents du service de maintien à domicile et d'autres agents volontaires du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale de La Hague).

L'accompagnement aux courses est également maintenu pour les personnes isolées et ayant un problème de mobilité.

Les agents du CCAS, en lien avec certaines associations du territoire ainsi que des bénévoles, effectuent également les courses alimentaires ou vont à la pharmacie pour les personnes fragiles ou âgées qui doivent rester confinées chez elles pour leur sécurité.

Les inscriptions pour ces différents services, notamment en cette période difficile, sont toujours possibles.

Les services de la MSP, dont le CCAS, demeurent joignables aux heures d'ouvertures habituelles, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf le vendredi 16h30), au **02 33 01 83 90**.

En dehors de ces horaires, la permanence est assurée par le numéro Vert mis en place par la commune (**0 800 840 888**) pour faire face à la situation de crise sanitaire. Ce numéro ne se substitue en aucun cas aux dispositifs de l'Etat et de l'ARS pour informer les habitants et les prendre en charge en cas de symptômes, mais il permet de relayer et de traiter des demandes diverses en cette période particulière.

APPEL A VOLONTARIAT ET A LA SOLIDARITE

L'Etat a mis en place une plateforme permettant à des bénévoles volontaires de s'inscrire afin de participer à des actions garantissant la continuité de l'activité dans 4 domaines :

- Aide alimentaire et d'urgence
- Garde exceptionnelle d'enfants
- Lien avec les personnes fragiles isolées
- Solidarité de proximité

Cette plateforme permet également à des collectivités, organismes publics et associations de déposer des appels à bénévoles.

Ainsi, via cette plateforme, le CCAS de La Hague et certaines associations (Phare et Familles rurales notamment) font appel à des volontaires pour différentes missions. Les habitants qui le souhaitent peuvent donc proposer leurs services.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

Vous souhaitez participer en tant que citoyen ?

Vous êtes une association et avez besoin de bénévoles ?

Rendez-vous sur le site suivant : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

ARRETES PREFECTORAL ET MUNICIPAL

Le Préfet de la Manche a pris un arrêté interdisant la fréquentation des plages et de l'ensemble du littoral de la commune. A la fermeture des différents établissements publics de la commune vont également s'ajouter des interdictions de pratiques collectives sur les aires de jeux de proximité et les city-stades.

MARCHÉ DE BEAUMONT-HAGUE

La commune de la Hague a obtenu une dérogation de la Préfecture pour le maintien du marché de Beaumont-Hague le samedi matin pendant les prochaines semaines. Des élus volontaires s'assurent que les consignes de prudence sont respectées. Celui-ci est réservé uniquement aux commerçants qui le fréquentent habituellement.

SERVICES DE LA POSTE

Le bureau de Beaumont-Hague est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les tournées du facteur sont maintenues mais avec une distribution qui n'a pas lieu tous les jours.

Pour connaître l'évolution des services proposés par la poste, composez le **36 31**

SERVICES DECONCENTRES DE L'AGGLO

Depuis le 23 mars, l'accueil du cycle de l'eau situé au centre technique municipal est fermé. Les appels sont renvoyés sur le site de Cherbourg.

Contact : - 02 33 08 26 87 ou 02 33 08 27 06 (aux horaires d'ouverture habituels)
- 06 84 25 87 11 (en dehors des horaires d'ouverture)

La déchèterie de Gréville-Hague est fermée au public depuis le 24 mars. Les tournées de collecte sont maintenues sur tout le territoire.

ACCUEIL TELEPHONIQUE DU PUBLIC

Les services de la mairie demeurent joignables aux heures d'ouvertures habituelles, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi 16h30). En dehors de ces horaires, la permanence est également assurée par le **numéro Vert : 0 800 840 888**.

VIE INSTITUTIONNELLE

Les élus de la commune sont eux-mêmes soumis au confinement. Des réunions à distance par le biais de visioconférences se déroulent cependant afin d'échanger et d'assurer une continuité de la gouvernance.

Les maires délégués ainsi que les autres élus restent disponibles pour les habitants en cas de besoin.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**

Courriel courrier@lahague.com - Site www.lahague.com

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :

Mme le maire de La Hague

8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex